COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

RAPPORT D' ACTIVITES 2013

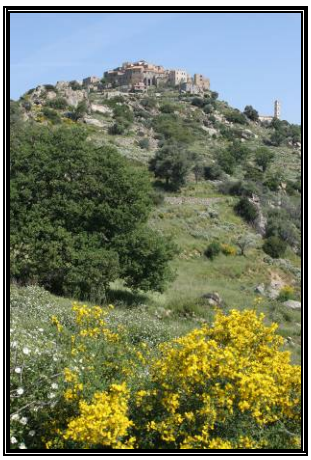

PRESENTATION DE L'EXECUTION DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2013

LES ECRITURES COMPTABLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE SE REPARTISSENT EN TROIS BUDGETS :

1. LE BUDGET DU SERVICE GENERAL

CONFIRME la maîtrise des charges de fonctionnement,

INTEGRE les frais de fonctionnement du complexe sportif désormais ouvert depuis le 10 septembre 2013,

TEMOIGNE des avancées et de la réception de certains projets d'investissements de la communauté.

EN FONCTIONNEMENT

Le budget respecte bien les équilibres fixés en début d'année.

Plusieurs comptes fonctionnels répartissent les dépenses :

- Les charges de fonctionnement des services administratifs et de quelques charges dites 'transversales', cf fonction 020.
- La fonction 113 présente les dépenses liées aux actions menées dans le cadre de la compétence incendie.
- La fonction 414 'Autres équipements sportifs ou de loisir' identifie les montants relevant du service 'sports – complexe sportif'.
- La fonction 33 'Action culturelle' regroupe les dépenses liées au projet de centre culturel.
- Le code 824 'Autres opérations d'aménagement urbain' identifie les mouvements liés à l'aire d'accueil des gens du voyage.
- La sous rubrique 812 'Propreté urbaine' représente les charges liées à l'enlèvement des véhicules épaves.
- Les interventions de fonctionnement de la zone d'activités de Cantone sont inscrites au 93.
- Les dépenses relatives au schéma de signalétique touristique sont codifiées au 95 'Aide au tourisme'.

Les crédits budgétaires autorisés lors du vote du budget primitif le 18 février 2013 ont permis d'assurer l'essentiel des dépenses de la communauté. Une majoration mineure de montants s'est avérée nécessaire pour faire face aux charges de personnel.

Les délibérations modificatives n°1, le 13 mai, et n°2, le 2 décembre, ont permis de réaliser des ajustements réglementaires de comptes pour assurer :

- Une prise en charge des amortissements des comptes de subventions aux équipements chapitre 204 « subventions d'équipements versées » aux différents organismes et budgets annexes : abondement en dépenses de fonctionnement au compte 6811 – immobilisations.
- Un réajustement du montant du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales notifié par l'Etat pour un montant de 25 824 €. Le montant total du FPIC est porté à 45 824 €
- Un réajustement du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire qui le porte à 747 547 € (715 000 €, prévus initialement au budget primitif)
- Différents réajustement découlant de la notification de l'état des taux d'imposition des taxes directes locales 2013 état 1259 FPU.

- L'abondement du chapitre 012 charges de personnel nature 64131, rémunération du personnel non titulaires
- L'arrêté préfectoral n° 2012-335-0003 du 30 novembre 2012 portant dissolution du SYVADEC, Syndicat de préfiguration, la part patrimoine attribuée à la communauté de communes d'un montant de 2 112.42 € a été comptabilisée à la trésorerie par opération d'ordre non budgétaire en date du 15 novembre 2013. Afin de maintenir une concordance entre les résultats du compte de gestion et ceux de la comptabilité administrative, il a été convenu d'intégrer cette reprise au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté ;
- Abondement des recettes du complexe sportif

Le taux de consommation général des crédits en dépenses de fonctionnement est de 71 % (71.48 % en 2012) pour un montant global de 4 718 357.35 € (4 172 286.29 € en 2012).

Les équilibres des principaux chapitres respectifs sont assurés de la façon suivante :

□ **Charges à caractère général** (chapitre 011), total des dépenses : 522 528.79 € ; contre 185 013 € l'an passé. Cette différence se traduit principalement par les dépenses relatives à l'ouverture du complexe sportif. Le taux de consommation de crédits de 92.84 %.
La part des dépenses relatives au complexe sportif est de 227 313 €.

□ **Charges de personnel** (chapitre 012), total des dépenses : 391 237.62 € (246 171.40 € en 2012); solde positif de 17 162.38 € par rapport au prévisionnel, pour un taux de consommation de crédits de 95.80 %. Les charges de personnel du complexe sportif sont de 155 318.04 €.

□ **Reversements effectués à l'Etat et aux communes** (chapitre 014), d'une part du produit des recettes fiscales au profit de l'Etat dans le cadre de la péréquation entre collectivités et aux communes membres (Attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire) pour un montant de 2 318 473 €, soit un total de 3 093 949 € :

- Prélèvement FNGIR & fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour péréquation verticale : 775 476 €
- Attribution de compensation versée aux communes, produit TP arrêté en 2002 fixe chaque année : 1 570 926 €
- Dotation de Solidarité Communautaire, assise sur deux parts, l'une représentant 50% de la croissance de la TP entre 2002 et 2010, et la seconde 50% de la croissance de la Contribution Economique Territoriale entre 2010 et l'année courante, soit 2013 : 747 547 €

□ **Autres charges de gestion courante** (chapitre 65), total des dépenses : 165 886.21 € ; solde positif de 18 350.79 €, pour un taux de consommation de crédits de 90.04 %.
Outre les indemnités des élus, ce chapitre comporte les admissions en non valeur de la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les années antérieures ainsi que les participations aux charges de fonctionnement de l'Office de Pôle Balagne, le Syndicat mixte du Pays de Balagne ainsi que l'entretien des sentiers de randonnées pour la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Ile Rousse.

En termes de masses globales, les frais de fonctionnement de l'exercice 2013 sont stables pour le service général. Les majorations principales sont induites par :

- La préparation de l'ouverture du complexe sportif pour le 10 septembre 2013.
- L'organisation des journées portes ouvertes, du 17 au 22 juin 2013
- L'organisation du Tour de France le 1er juillet 2013.
- L'inauguration du bâtiment le 10 octobre 2013.
- Les charges de fonctionnement du bâtiment du 10 septembre au 31 décembre 2013.
- La mise en place des tickets restaurant pour l'ensemble des agents.

Aucune charge nouvelle non anticipée n'est intervenue en cours d'exécution.

Plus concrètement, les dépenses réelles de la communauté de communes, hors opérations d'ordres (dotations aux amortissements, chapitre 042) s'élèvent à une enveloppe globale de 4 270 953 € (3 764 151 € en 2012).
Les charges de personnel représentent 8.29 % des dépenses totales de fonctionnement.
Les charges financières d'intérêt relatives aux emprunts en cours s'élèvent à la somme de 96 902 €, soit 2.05 % des frais globaux de fonctionnement.

Il est intéressant de soustraire au montant des charges réelles, les atténuations de charges 2013 (chapitre 014) : reversements à l'Etat et aux communes d'une partie du produit des recettes fiscales: FNGIR, Attribution de Compensation & Dotation de Solidarité pour un montant global de 3 093 949 €.
Par conséquent, les charges de gestion courante réelle de la communauté sont réduites ainsi au montant de 1 177 004 € (741 517 € en 2012), dont 96 902 € de charges financières d'intérêt.

***Des recettes qui se maintiennent malgré la conjoncture*.**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2013 à 6 970 204 € (6 003 700 € en 2012).

Les recettes réelles nécessitent la soustraction des opérations d'ordre, amortissement des subventions, du chapitre 042 (59 339.29 €), soit un montant de produit net de 6 910 864 €.

Ce montant se décompose des encaissements suivants :

Un **résultat de l'exercice** 2012 conséquent inscrit au compte 002 pour la somme 1 295 030.22 €.

Le chapitre 70 d'un montant de 103 201 € correspond aux **recettes du complexe sportif** pour 101 170 € ; ainsi qu'aux remboursements des particuliers pour le **service d'enlèvement des véhicules épaves** (2 031 €).

Les **recettes fiscales** (chapitre 73) progressent de 313 566 € et s'élèvent à la somme de 4 052 268 € (3 738 702 € en 2012).
La Cotisation Economique Territoriale, CET, est l'impôt économique de la communauté de communes, composée de la Cotisation Foncière des Entreprises CFE et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée CVAE.
Cet impôt n'est plus la ressource fiscale principale de la collectivité, le transfert des impôts ménages ont supplanté le financement préalable principal issu du milieu économique.

La communauté dispose d'un pouvoir de taux sur la CFE, à contrario, la CVAE est prélevée par l'Etat et transférée d'office aux collectivités.

L'impact de la réforme fiscale a conduit à un transfert automatique de la communauté en un groupement en fiscalité mixte. Un repli de l'impôt économique se confirme (1 308 191 € pour le cumul de la CFE / CVAE / TASCOM / IFER) au profit des impôts ménages (2 735 177 €). La communauté vote les taux de Taxe d'Habitation et Foncier Non Bâti.

	TAUX 2012	**TAUX 2013**
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	**11.93 %**	**11.95%**
TAXE D'HABITATION	**10.74 %**	**10.74 %**
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	**3.21 %**	**3.21 %**

La politique fiscale est restée inchangée en 2013, augmentation infime de 0.02 % pour le taux de Cotisation Foncière des Entreprises voté par l'assemblée le 13 mai 2013, à 11.95 %.

Les taux de fiscalité mixte, TH 10.74 % et FNB 3.21 % sont maintenus ; aucune pression fiscale supplémentaire n'est proposée. Les produits des taxes ménages notifiés par les services fiscaux par transfert automatique de taux suffisent à l'équilibre du budget.

Le produit 2013 global **des dotations** d'Etat (chapitre 74) est de 1 347 906 € (1 466 818 € l'année précédente, soit - 118 912 €).
Intégrée à ce montant, la Dotation Générale de Fonctionnement DGF est de 989 946 € (1 005 646 € en 2012, 950 774 € en 2011 et 1 067 744 € en 2010).

Les ventes opérées en 2013, un terrain de la zone de Cantone, parcelle E 554 pour 1818 m² ainsi que la cession de deux véhicules procurent une recette de 56 450 €.

Une recette exceptionnelle apparaît au compte 7718 pour un montant de 35 000 €, il s'agit de la subvention de la Collectivité Territoriale de Corse pour le Tour de France 2013.

L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL PRESENTE UN SOLDE POSITIF DE 2 251 846.70 € (1 887 436 € EN 2012), SOIT UNE MAJORATION DE 364 410 €.

EN INVESTISSEMENT

Un taux de dépenses d'investissement satisfaisant pour le budget général :

Les principaux postes d'investissement se constatent aux chapitres 21 et 23 du budget 'Immobilisations corporelles' et 'immobilisations en cours' pour un montant total de dépenses de 1 783 639 € ventilés principalement par les opérations suivantes :

● 07- Complexe sportif, fin du chantier : 843 082 €
● 10 - Travaux pour l'aire d'accueil des gens du voyage : 663 809 €
● 21 - Prévention Incendie, Installations nouvelles d'hydrants et travaux DFCI : 241 559 €

Le total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de 2 532 613 € (2 242 466 € en 2012), dont 274 019 € au chapitre 21, 'immobilisations corporelles' et 1 509 620 € au chapitre 23, 'immobilisations en cours', pour les postes principaux.

L'année 2013 permet de réaliser des avancées importantes en phase d'études pour d'autres projets d'investissement :

● Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la zone d'activités de Cantone
● Mission de programmation pour la réalisation d'un stade et l'aménagement de l'espace tennis du complexe sportif
● Redéfinition du document Programme pour la salle de spectacles et assistance au maître d'ouvrage pour le concours d'architectes
● Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la seconde tranche des équipements DFCI
● Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration d'un sentier du patrimoine à Aregno
● Etude d'opportunité pour le transfert de la compétence assainissement

Les dépenses de la section d'investissement doivent absorber le déficit de l'année précédente :
Inscription du compte 001 pour un montant de 174 713.96 € (334 018.28 € en 2012)

Un prélèvement est opéré pour abonder le budget annexe des ordures ménagères en part d'autofinancement :

- Compte 2041631 : un virement à la section d'investissement du budget des ordures ménagères pour 376 314 € (243 226 € en 2012)

Les remboursement en capital des emprunts en cours est de 49 275.88 €, soit 1.94 % des charges d'investissement.

Les recettes d'investissement

La somme globale des recettes d'investissement est établie à 3 513 795 € (2 067 752 € en 2012). Ce montant élevé se traduit essentiellement par l'encaissement des soldes des subventions du complexe sportif.

Les principaux postes de recettes sont :
● FCTVA : 262 420 €
● Subventions d'investissement : 2 191 531 €
- complexe sportif, solde : 1 516 483 €
- Petit patrimoine, solde : 101 401 €
- acquisition foncière pour le stade, solde : 120 000 €
- aire d'accueil des gens du voyage : 265 973 €
- équipements incendie : 71 561 €
- signalétique touristique, solde : 116 110 €
● Excédent de fonctionnement 2012 capitalisé en section d'investissement compte 1068 : 592 406 €

L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL PRESENTE UN SOLDE POSITIF DE 981 181 € (174 713 € EN 2012).

2. LE BUDGET DES ORDURES MENAGERES

***Un budget des services de collecte et traitement des ordures ménagères qui conforte son équilibre*.**

EN FONCTIONNEMENT

L'équilibre général du budget OM présente pour l'exercice 2013 un excédent de financement en section de fonctionnement de 153 843.50 € (déficit de 126 358 € en 2012).

○ Total des dépenses de fonctionnement : 3 860 766 € (3 544 260 € en 2012)
○ Total des recettes de fonctionnement : 4 014 609 € (3 417 902 € en 2012)

Les prévisions initiales de dépenses ont été assez bien maîtrisées. Des ajustements ont cependant été nécessaires en cours d'exercice.

Deux délibérations modificatives du budget primitif ont été approuvées les 13 mai, 2 décembre 2013 :
- Abondement de la subvention d'équipement issue du budget général en recettes d'investissement
- Transfert de ce montant en répartition des comptes dont les prévisions pouvaient s'avérer insuffisantes jusqu'à la fin de l'exercice pour l'achat de containers ainsi que les constructions et réparations de PAV sur l'ensemble des quatorze communes.
- Abondement des charges de personnel nature 6488, afin de régulariser la prise en charge comptable des tickets restaurants mis en place dans la collectivité en juillet 2013, ainsi que la nature 64131 rémunération du personnel non titulaires.
- Modification des équilibres en recettes de fonctionnement : prise en charge du remboursement ACOFRA pour la RSEOM, cotisations salariales aux tickets restaurant, versement du Syvadec pour le bonus tri sélectif, remboursement BOM accidentée le 6 juin 2012 par l'assureur.

Examen des comptes en Fonctionnement :

- Le budget doit absorber le déficit de l'année précédente, Résultat 2012 pour 126 358 € inscrit au compte 002.
- Le chapitre 011 qui comporte l'essentiel des charges courantes inhérentes aux services :
    - l'entretien et les réparations de la flotte automobile 231 229 €
    - le carburant 233 376 €
    - les locations de matériels 33 523 €,
    - les achats de petits équipements et vêtements de travail 32 403 €
    - les transports complémentaires de semi remorques d'ordures ménagères à Tallone en cours de saison estivale 28 024 €

  présente un taux de consommation de crédits de 98.52% pour un montant de dépenses de 642 501 € (672 405 € en 2012).
- Les charges de personnel atteignent à peu de choses près le montant inscrit au Budget Primitif, le taux de consommation est de 99.89 % ; 1 450 320 € (1 288 395 € en 2012).
  L'essentiel des postes de saisonniers ont été pourvus ; et la mise en place des tickets restaurant sont les deux principaux facteurs de cette majoration.
- La section de fonctionnement a permis de capitaliser un virement vers la section d'investissement mentionné au 023 pour un montant de 138 355 €. Ce montant, associé au résultat 2013 de la section de fonctionnement 153 843 € alors même que le budget a absorbé le déficit de l'exercice N-1 de 126 358 € ; témoigne d'un réel équilibre des charges de fonctionnement de ces services, une vraie capacité de financement semble s'instaurer, ce qui est très favorable au financement des investissements.

- Diminution du montant de cotisation annuelle auprès du Syvadec grâce à la baisse des tonnages traités ; cette tendance se confirme depuis l'exercice 2012 ; montant de la cotisation 2013 1 500 148 € (1 552 998 en 2012) – 52 850 €, soit 274.95 Tonnes économisées en 2013 ; (- 81 000 € en 2012, soit une réduction de 407.11 tonnes en 2012).
- Le montant du produit de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères est supérieur par rapport au prévisionnel inscrit car la procédure en contentieux avec la société ACOFRA a permis de prendre en charge les montants de RSEOM dus pour les exercices de 2004 à 2010. La société a été reconnue redevable de la somme de 65 273.84 €.
- La Taxe d'enlèvement des OM a permis de comptabiliser les recettes attendues 2 897 900 €. Le taux de fiscalité est maintenu à 16 %.
- Inscription au compte 7478 de la recette relative au montant de la rétribution du Syvadec, 307 252 €, pour les prestations de transport des ordures ménagères effectuées par les services internes de la communauté depuis le mois de juillet 2012.
- Le Syvadec a effectué deux versements liés à la gestion de la communauté : le bonus tri pour un montant de 33 011 € et la dotation pour communication de 15 718 €, chapitre 77 produits exceptionnels pour la somme de 48 730 €

Coût réel du service pour l'exercice 2013, hors déficit de l'exercice N-1 et opérations d'ordre d'amortissement : 3 609 390 €
Le coût 2013 de ce service par habitant est établi à la somme de 318 € (312.18 € en 2012 ; 281.78 € en 2011 ; 266.80 € en 2010).
Base INSEE 2010 : 11 353 habitants.

Le coût à la tonne 2013 (3 610 346 €) : 380 € ; Base 9 503 Tonnes
Le coût à la tonne 2012 (3 527 589 €): 360 € ; Base 9 778 Tonnes

Le revenu fiscal : TEOM + RSEOM de 3 601 415 € (3 350 714 € en 2012), ramené par habitant est de 317 € (295 € en 2012 et 278 € en 2011).

Des efforts importants sont déployés pour la mise en place de la redevance incitative :

● DASRI, Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux produits par les professions médicales, y compris laboratoires, vétérinaires. Pénalité financière de 200 €
Cette redevance se confirme suite à sa mise en place en 2012.

● Huiles usagées de restaurateurs et garagistes. Majoration forfaitaire 450 €.
Cette redevance est appliquée à partir de l'année 2013.

La communauté souhaite élargir ce type de gestion par application de pénalités aux producteurs de déchets issus du bâtiment. Cet aspect sera appréhendé en 2014.

Les contribuables concernés doivent être en mesure de présenter toute pièce permettant de justifier qu'ils ont procédé aux formalités obligatoires de collecte et traitement de ces déchets spéciaux auprès des filières homologuées.

EN INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement des ordures ménagères doit absorber en dépenses le résultat négatif de l'année 2012, soit la somme de 443 893 € (326 494.36 € en 2012).

Les dépenses réalisées respectent les prévisions du budget primitif pour un taux de consommation de 82.81 %.

Le chapitre 21 'Immobilisations corporelles' qui rassemble l'essentiel des dépenses réalisées pendant l'exercice présente un taux de consommation de crédits de 71.46 % pour un total de dépenses de 484 626 € (904 402 € en 2012).
Le chapitre 23 'Immobilisations en cours' se solde par un taux de 93.03 % de consommation pour un montant de dépenses de 176 760 €.

Le total des dépenses réalisées pour l'exercice 2013 est de 1 150 289 € (1 338 679 € en 2012)

Les principaux postes sont :
□ Travaux d'aménagement du dépôt des services, création d'un local dédié aux services des espaces verts: 50 375 €
□ Construction et réparation de PAV complémentaires : 176 760 €
□ Acquisition de véhicules (un véhicule de service, deux Bennes à ordures et un tracteur routier, tous d'occasion) : 220 283 €
□ Fin des travaux au quai de transit Notre Dame de la Serra à Calvi pour la réalisation de dalles étanches : 21 602 €
□ Renouvellement du parc de containers : 175 130 €

Les recettes d'investissement se composent principalement de :

- FCTVA pour 137 873 €
- Les subventions versées de la part des partenaires financiers pour l'acquisition des véhicules et les travaux de réhabilitation des décharges, 317 559 €
- la subvention d'équipement prélevée en section d'investissement du budget général pour 376 314 € (243 226 € en 2012) au compte 1328.

Le solde de la section d'investissement du budget des ordures ménagères présente un déficit de 193 523 € (443 893 € en 2012).
Celui-ci se justifie par le décalage temporaire des versements de subventions pour l'acquisition de véhicules qui interviendront en début d'exercice suivant pour 184 000 € et le reliquat de la subvention pour la réhabilitation des décharges au titre du remboursement de la retenue de garantie.

L'exploitation du quai de transit de Notre Dame de la Serra et le service de transport des ordures ménagères au CET de Tallone

►**L'exploitation** en régie du quai de transit par la surveillance et la gestion en directe des agents fonctionnaires de la collectivité date de l'année 2011.
Une importante piste d'économie était espérée, évaluée à la somme de 74 000 €, dont le montant devait être atteint à compter de l'année 2012.
Le coût annuel d'exploitation jusqu'en 2010 par marché de service était de 147 300 € TTC.

L'année d'exploitation 2013 nécessite un budget de fonctionnement de 57 365 € (70 298 € en 2012), qui confirme les économies attendues, dont le montant doit être surveillé pour chaque exercice à venir afin d'en apprécier la pérennisation.
L'économie réalisée pour l'année 2013 est donc de 89 935 € (77 000 € en 2012).

►**Le transport routier** en régie des ordures ménagères au Centre d'Enfouissement Technique de Tallone a été mis en place durant l'été 2012. Le nombre de rotations effectuées par nos agents est de 417 en 2013. A cela, il est nécessaire d'ajouter le nombre de voyages, 37, commandés en complément au pic de la saison estivale par un prestataire privé en complément.
Le coût global de ce service en 2013 est de 234 166 € pour 9 503 Tonnes transportées.
En 2012, la charge financière s'est élevée à 107 510 € TTC, pour une quantité de 5 182 Tonnes d'ordures ménagères acheminées au CET de Tallone entre le mois de juillet et le 31 décembre.
Le Syvadec rétribue à la communauté de communes, qui intervient en tant que prestataire de service, un prix unitaire de 24 € la tonne.
Pour l'année 2013, ce montant s'élève ainsi à la somme de 228 072 €.

Une marge négative se dégage de ce calcul. Une attention particulière doit être portée à ce déséquilibre qui devra être impérativement rediscuté avec le Syvadec l'année prochaine car une marge financière doit être préservée pour intégrer les amortissements des investissements : achats réalisés en 2012 et 2013 ; 4 semi remorques, deux tracteurs routiers.

Les services liés à la gestion des ordures ménagères ont connu ces dernières années une réelle reprise de possession de la part de la collectivité, aussi bien pour l'exploitation du quai de transfert que pour le transport routier des déchets, source d'importantes économies.
En effet, l'année 2013 permet de constater une baisse du tonnage enfoui : moins 274 Tonnes (- 407 tonnes en 2012), soit une diminution de la cotisation annuelle en 2013 de 42 470 € et 105 555 € en cumul sur les exercices 2012 et 2013.

Le souhait permanent des élus exprimé en commission des finances ainsi qu'en assemblée communautaire est d'assurer l'équilibre de ce budget pour éviter des prélèvements du budget du service général. Sauf évènement majeur, cet objectif semble être désormais atteint.

3. LE BUDGET DE LA ZONE D'ACTIVITES

Le projet d'extension de la zone d'activités de Cantone connaît une belle avancée grâce à la commercialisation des lots auprès du public et la réservation d'un certain nombre.
Les missions techniques de maîtrise d'œuvre, et d'assistance à maîtrise d'ouvrage avancent correctement permettant d'obtenir un avant projet en fin d'année.
Les travaux devraient pouvoir être engagés en 2014, tout comme les premiers actes de vente.

LA MOBILITE DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

La communauté de communes compte en fin d'année 2013, 46 agents stagiaires, titulaires ou contractuels permanents.

Les services administratifs voient l'ambassadeur du tri sélectif affecté au poste d'accueil du complexe sportif à compter du 10 septembre 2013. Un agent contractuel pour un an renforce les effectifs à compter du 18 octobre 2013. Quatre agents sont en poste aux bureaux du siège de l'EPCI.

Les services techniques de la communauté comptent 33 agents à l'année.
Un chauffeur est suspendu de ses fonctions au cours du mois de juillet pour une durée indéterminée.
Un agent de voirie décède de maladie au mois de novembre.
Deux postes sont occupés par des non titulaires dans l'attente de la réussite du concours d'adjoint technique territorial 1ère classe pour deux chauffeurs, l'un en super lourds et le second en poids lourds.

L'équipe du complexe sportif se constitue au cours de l'été pour la préparation de l'ouverture du 10 septembre 2013. Le gardien est nommé à compter du 15 juillet. Le chef de bassin prend ses fonctions le 29 afin de mettre en place le programme pédagogique de natation, trois maîtres nageurs sauveteurs l'accompagnent à compter du 26 août, dont un à mi-temps.
Le service d'accueil est assuré par un seul agent dès l'ouverture puis aidé temporairement par le gardien et renforcé au mois de décembre par un second accueil.
Deux agents d'entretien assurent la propreté de l'ensemble du bâtiment.
Le directeur de l'établissement quitte ses fonctions le 1er novembre 2013.

La communauté de communes doit veiller :

AU MAINTIEN D'UN EQUILIBRE FINANCIER EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR POUVOIR FAIRE FACE AUX TRAVAUX DES PRINCIPAUX PROGRAMMES.
A PRESERVER L'AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AFIN D'ANTICIPER LES CHARGES A VENIR POUR LA GESTION DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS EN PROJET : STADE ET SALLE DE SPECTACLES.

PRESENTATION DE L'AVANCEE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT EN FIN D'EXERCICE 2013

LE COMPLEXE SPORTIF :

2013, L'ANNEE DE L'OUVERTURE AU PUBLIC ….

L'année 2013 marque une période charnière pour cet équipement d'envergure :

La **fin des travaux** menés au pas de charge dans la perspective de l'arrivée du Tour de France 2013 le 1er juillet.

La **réception du chantier** intervient le 17 juin 2013 en présence de l'ensemble des protagonistes, équipe de maîtrise d'œuvre, Assistant au maître d'ouvrage, représentants des seize lots de travaux ; cabinet d'expertises et entreprises qui sont intervenus en renfort pour la reprise des travaux de la piscine.

L'organisation de **Journées Portes Ouvertes** la semaine du 17 au 22 juin 2013, avec visite des équipements aux scolaires durant 3 jours, qui ont la primeur de découvrir les lieux puis le samedi 17 juin 2013, la visite est libre d'accès au grand public, près de 1 000 personnes se déplacent pour parcourir les espaces sportifs.

Pour la partie administrative, **l'ordre du jour du conseil communautaire** du 24 juin 2013 est entièrement consacré à l'ouverture du complexe sportif :

- Règlement intérieur
- Période et horaires d 'ouverture

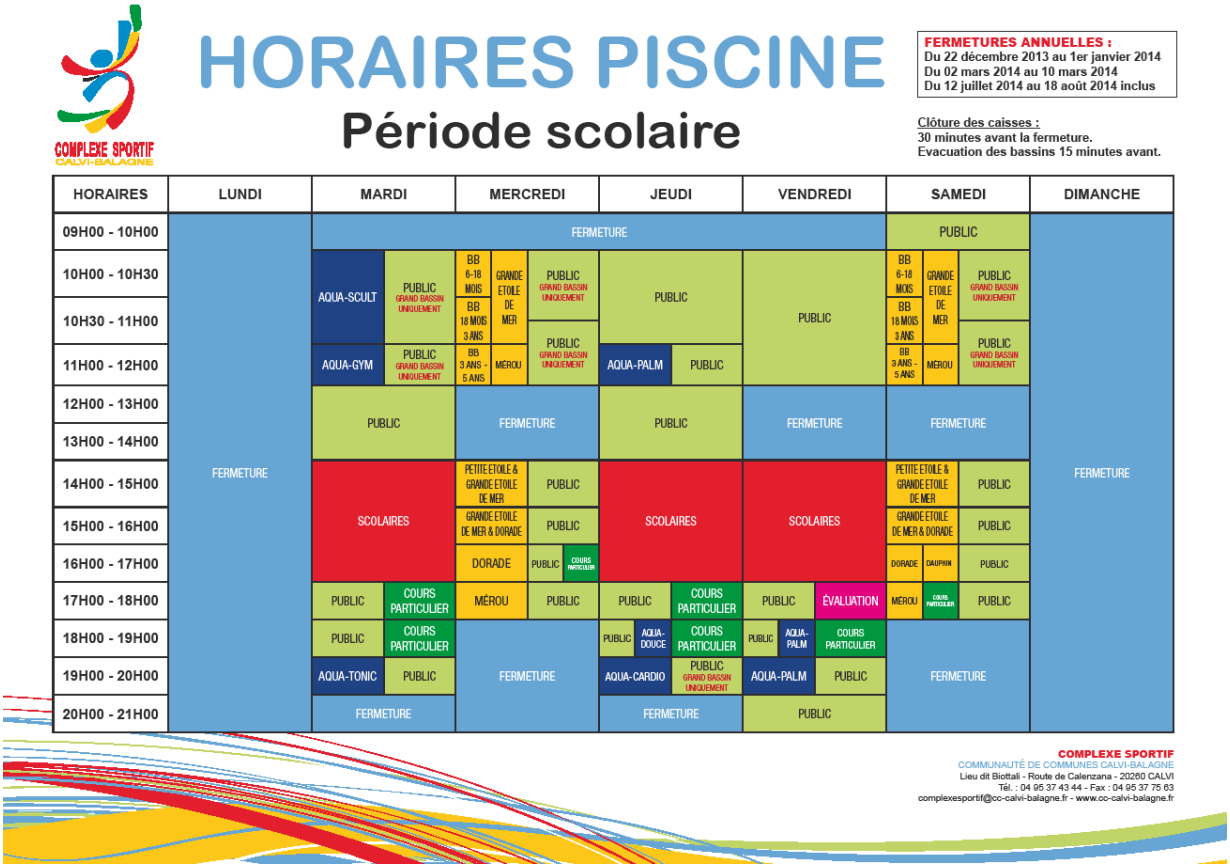

COMPLEXE SPORTIF CALVI-BALAGNE

HORAIRES PISCINE

Période scolaire

FERMETURES ANNUELLES :
Du 22 décembre 2013 au 1er janvier 2014
Du 02 mars 2014 au 10 mars 2014
Du 12 juillet 2014 au 18 août 2014 inclus

Clôture des caisses :
30 minutes avant la fermeture.
Evacuation des bassins 15 minutes avant.

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
09H00 - 10H00	FERMETURE	FERMETURE	FERMETURE	FERMETURE	FERMETURE	PUBLIC	FERMETURE
10H00 - 10H30	FERMETURE	AQUA-SCULT / PUBLIC GRAND BASSIN UNIQUEMENT	BB 6-18 MOIS / GRANDE ETOILE DE MER / PUBLIC GRAND BASSIN UNIQUEMENT	PUBLIC	PUBLIC	BB 6-18 MOIS / GRANDE ETOILE DE MER / PUBLIC GRAND BASSIN UNIQUEMENT	FERMETURE
10H30 - 11H00	FERMETURE	AQUA-SCULT / PUBLIC GRAND BASSIN UNIQUEMENT	BB 18 MOIS 3 ANS / PUBLIC GRAND BASSIN UNIQUEMENT	PUBLIC	PUBLIC	BB 18 MOIS 3 ANS / GRANDE ETOILE DE MER / PUBLIC GRAND BASSIN UNIQUEMENT	FERMETURE
11H00 - 12H00	FERMETURE	AQUA-GYM / PUBLIC GRAND BASSIN UNIQUEMENT	BB 3 ANS - 5 ANS / MÉROU	AQUA-PALM / PUBLIC	PUBLIC	BB 3 ANS - 5 ANS / MÉROU / PUBLIC GRAND BASSIN UNIQUEMENT	FERMETURE
12H00 - 13H00	FERMETURE	PUBLIC	FERMETURE	PUBLIC	FERMETURE	FERMETURE	FERMETURE
13H00 - 14H00	FERMETURE	PUBLIC	FERMETURE	PUBLIC	FERMETURE	FERMETURE	FERMETURE
14H00 - 15H00	FERMETURE	SCOLAIRES	PETITE ETOILE & GRANDE ETOILE DE MER / PUBLIC	SCOLAIRES	SCOLAIRES	PETITE ETOILE & GRANDE ETOILE DE MER / PUBLIC	FERMETURE
15H00 - 16H00	FERMETURE	SCOLAIRES	GRANDE ETOILE DE MER & DORADE / PUBLIC	SCOLAIRES	SCOLAIRES	GRANDE ETOILE DE MER & DORADE / PUBLIC	FERMETURE
16H00 - 17H00	FERMETURE	SCOLAIRES	DORADE / PUBLIC / COURS PARTICULIER	SCOLAIRES	SCOLAIRES	DORADE / DAUPHIN / PUBLIC	FERMETURE
17H00 - 18H00	FERMETURE	PUBLIC / COURS PARTICULIER	MÉROU / PUBLIC	PUBLIC / COURS PARTICULIER	PUBLIC / ÉVALUATION	MÉROU / COURS PARTICULIER / PUBLIC	FERMETURE
18H00 - 19H00	FERMETURE	PUBLIC / COURS PARTICULIER	FERMETURE	PUBLIC / AQUA-DOUCE / COURS PARTICULIER	PUBLIC / AQUA-PALM / COURS PARTICULIER	FERMETURE	FERMETURE
19H00 - 20H00	FERMETURE	AQUA-TONIC / PUBLIC	FERMETURE	AQUA-CARDIO / PUBLIC GRAND BASSIN UNIQUEMENT	AQUA-PALM / PUBLIC	FERMETURE	FERMETURE
20H00 - 21H00	FERMETURE	FERMETURE	FERMETURE	FERMETURE	PUBLIC	FERMETURE	FERMETURE

COMPLEXE SPORTIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CALVI-BALAGNE
Lieu dit Biottali - Route de Calenzana - 20260 CALVI
Tél. : 04 95 37 43 44 - Fax : 04 95 37 75 63
complexesportif@cc-calvi-balagne.fr - www.cc-calvi-balagne.fr

- Tarifs
- Conventions de mises à disposition des installations aux associations et scolaires
- Instauration de la régie de recettes…….

Les élus de l'intercommunalité visitent le complexe sportif le 17 juin 2013 en soirée, les avis sont unanimes sur la réussite de l'équipement.

Le 1er juillet 2013 les coureurs du **Tour de France** prennent possession du bâtiment à l'arrivée de la troisième et dernière étape cycliste de Corse avant de repartir sur la côte d'Azur.

La salle de danse transformée en salle de presse.

Les interviews avant le départ pour l'aéroport Sainte Catherine pour rejoindre le continent par Nice.

L'été est consacré à la préparation de l'ouverture officielle au public le 10 septembre 2013.

Les **agents sont nommés** au gré des besoins ; tous sont en poste à compter du 24 août 2013 :

Le gardien prend possession des lieux.

L'agent d'accueil prépare la journée d'ouverture.

L'équipe des maîtres nageurs, autour du chef de bassin organise le programme pédagogique de natation et finalise les aménagements de la piscine.

Deux agents d'entretien s'affèrent à garantir la qualité et la propreté des lieux.

L'ouverture du 10 septembre 2013 à 10 h voit affluer de très nombreuses personnes en quête d'informations et désireuses de commencer à pratiquer leur sport.

Une importante campagne de publicité est organisée.

Les **premières activités scolaires** débutent le lundi 23 septembre 2013, deux classes de l'école primaire de Calenzana inaugurent la piscine ; l'école Bariani de Calvi s'organise très rapidement. Ainsi, l'ensemble des classes primaires et maternelles adhérentes au Contrat Educatif Local Balagne, des quatorze communes de la communauté de communes Calvi Balagne pourront fréquenter la piscine et les salles du complexe sportif à raison de 8 séances durant l'année scolaire.

L'inauguration officielle a lieu le 10 octobre 2013 sous l'égide du Président de la communauté de communes, étroitement accompagné du maire de Calvi, des maires des quatorze villages et de Monsieur le Préfet de la Haute Corse, tout comme Monsieur le Sous Préfet de Calvi.

Cet engouement permanent, illustré par la fréquentation quotidienne, témoigne de la satisfaction et l'attente de habitant envers un tel équipement.

Le squash et le badminton nécessitent un élargissement des créneaux horaires.

La piscine est très fréquentée ; les cours d'aquagym et de natation ne suffisent pas à répondre à la demande. Le dojo et la salle de danse sont très demandés par les associations.

La politique tarifaire mise en place fait l'unanimité, les prix permettent d'accéder aux installations pour tous budgets.

La communauté est très satisfaite de cette belle réussite. Le complexe sportif est l'accomplissement de nombreuses années de travail, le premier équipement d'envergure structurant pour la région issu de l'intercommunalité.

Les objectifs sont bien définis pour l'avenir :

- Maintenir un niveau élevé de fréquentation
- Améliorer la politique tarifaire
- Proposer un plus grand nombre et de nouveaux services, notamment à travers les activités aquatiques
- Veillez à la bonne tenue et l'entretien quotidien du bâtiment

L’aménagement de la salle dit ‘des Tennis’

Cet espace de 1400 m² libre de toute occupation, abouti au stade gros œuvre, fait l’objet d’une étude de programmation pour la transformation de sa destination.

Les équipements suivants sont ainsi envisagés :

- Mur d’escalade
- Salle de Gymnastique
- Dojo
- Ring de Boxe
- Espace d’accueil des enfants
- Locaux de rangement
- Vestiaires et sanitaires

Un plan fonctionnel d’aménagement est élaboré.

Une mission de maîtrise d’œuvre avant le lancement des travaux est nécessaire.

LE PROJET DU STADE :

La mission de programmation se poursuit, le marché est décomposé en trois tranches ainsi définies :

Première tranche – tranche ferme:
DEFINITION ET PRE-PROGRAMME, en cours

Deuxième tranche – tranche conditionnelle :
PROGRAMME, 2014

Troisième tranche – tranche conditionnelle:
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET LE CHOIX DU CONCEPTEUR, 2014

La première phase propose d'aborder plusieurs scénarios qui permettent au comité de pilotage de déterminer les équipements contenus dans ce projet, en fonction de l'enveloppe financière correspondante.
Des arbitrages sont ainsi opérés sur conseil du cabinet de programmation et des techniciens représentants des fédérations de football et d'athlétisme qui apportent des avis auprès des élus pour éclairer leurs choix.

Les composantes du futur équipement sont :

- **un terrain de football en synthétique,** comportant des vestiaires, tribunes, locaux annexes : infirmerie, local anti-dopage, bureau des délégués, clos à vue, clôture, éclairage, stationnement.
- **Une piste d'athlétisme 4 couloirs**, aires de concours, main courante, aires de réception et plateformes, dégagements, vestiaires, et annexes.
- Aménagements des abords

La recherche de subvention menée, a permis de déterminer un plan de financement du projet :
Coût estimatif global HT : 4 184 238 €
CTC 60 % : 2 510 542 €
CG 2B 5 % : 209 212 €
Fédérations 5 % : 209 212 €
Communauté de communes Calvi Balagne 30 % : 1 255 272 €

LE TRI SELECTIF :

La communauté de communes continue la réalisation de nouveaux points d'apport volontaire chaque année pour améliorer le service rendu aux usagers.

C'est ainsi que les travaux suivants sont entrepris :

- Réfection du PAV de Pietramaggiore à Calvi

- Construction du point de collecte parking de l'orée des pins à Calvi

- Construction du point de collecte parking de la citadelle à Calvi

- Couverture du PAV de la Sous Préfecture à Calvi

- Construction d’un point tri lieu dit A Casazza à Calenzana

- Construction d’un point de collecte au cimetière de Calenzana

- Construction d’un point de collecte quartier Saint Blaise à Calenzana

PHOTO EN ATTENTE

- Construction d’un point de collecte aux gîtes de Calenzana

- Aménagement d’un PAV à Lavatoggio

- Aménagement d’un PAV à Cateri

Des quantités importantes de containers sont achetées en début de saison pour le renouvellement du parc ; des bacs de 240, 660, et 1100 litres pour les ordures ménagères et le tri sélectif..
Trois véhicules poids lourds d’occasion sont achetés :

- un tracteur routier, second véhicule indispensable pour le transport des ordures ménagères au centre d’enfouissement de Tallone
- une benne à ordures ménagères de 5 m3
- une benne à ordures ménagères de 14 m3 en remplacement du véhicule accidenté le 26 juin 2012.

LE CENTRE CULTUREL :

Les élus ont exprimé fin 2012 leur souhait de revoir ce projet réactivé.

Le comité de pilotage s'est réorganisé pour envisager une nouvelle approche du projet, de taille plus respectable et mieux adaptée à la micro région.
Pour mener à bien ses réflexions, les élus s'adjoignent des conseils du Directeur Régional des Affaires Culturelles, Monsieur Laurent Ghilini et Michèle Kergosien, Architecte conseil du Ministère de la Culture.

Le premier objectif est de réviser le document programme dans son intégralité dans la perspective de diminuer les coûts d'investissement et de fonctionnement.
Cette mission est confiée au cabinet Café Programmation associé à un acousticien et un scénographe.
Les phases d'études se déroulent pour aboutir à un projet de 1500 m², comprenant une salle de spectacles vivants de 300 places et un cinéma de 100 sièges situé sur le terrain de l'Oasis à Calvi.

Ce futur espace culturel, voulu comme attractif et vivant, offrira les conditions d'accueil de spectacle qui manquent aujourd'hui à Calvi et à l'ensemble des communes de Balagne pour une programmation artistique régulière et de qualité. Une grande attention sera ainsi portée au niveau scénographique et acoustique de ce projet qui s'inscrira comme l'un des quatre pôles fondateurs de la future Scène Nationale de Corse.

Il est attendu de ce projet une qualité architecturale contemporaine, sans emphase, mais qui se montre exemplaire d'une maîtrise du développement de la ville. Situé en entrée de ville, le projet devra notamment intégrer une réflexion sur la liaison, à la fois urbaine et côtière, vers le centre historique.

Le maintien des financements acquis précédemment, pour le projet annulé, à hauteur de 80 % répartis entre la CTC 10 % et l'Etat 70 % sont en phase de confirmation.

SENTIER DU PATRIMOINE

Des travaux de rénovation d'un sentier du patrimoine selon des techniques traditionnelles, financé par des crédits européens sont programmés.
Le budget global de cet investissement a été élaboré par les services de l'Office de l'Environnement de la Corse pour un montant global de 456 096 € HT, décomposé par :

- Travaux 386 146.10 €
- Signalétique 26 610 €
- Maîtrise d'œuvre 43 339.39 €.

Le plan de financement est défini dans le cadre du programme européen LEADER à hauteur de 80 %.
La mission de maîtrise d'œuvre est en cours.

LA ZONE D'ACTIVITES DE CANTONE :

Le Projet d'extension :

Le projet principal de la zone d'activités relève de l'extension de cet espace économique par adjonction de lots supplémentaires en continuité de l'existant, représentant la 3e tranche du lotissement.

Le projet élaboré par la maîtrise d'œuvre, d'une surface globale de 52 600 m² va permettre :
■ La création de lots au sud-est du lotissement, en continuité de la zone existante.
■ L'extension de quatre lots de la zone artisanale pour 5 900 m²
■ La création de la voirie

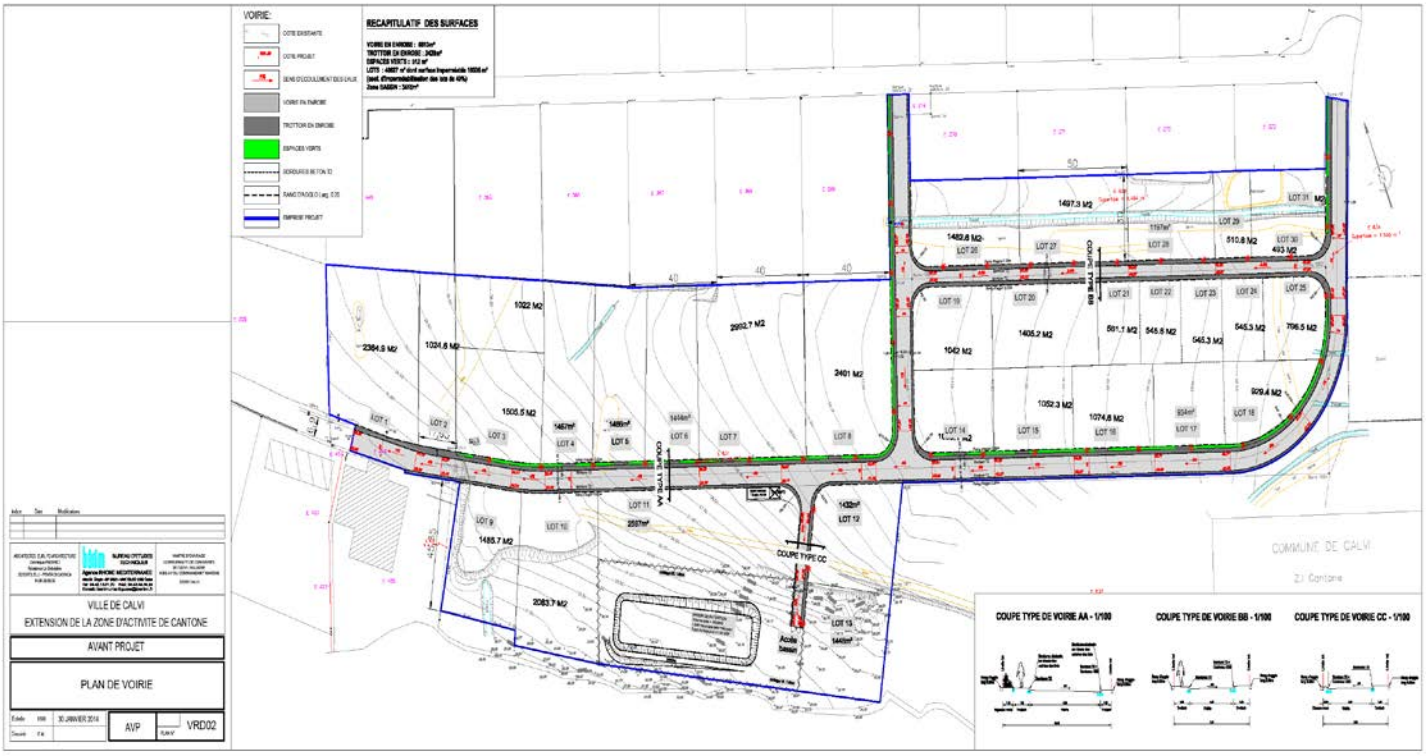

L'Aménagement de l'entrée de l'aire d'accueil des gens du voyage :

La communauté de communes souhaite rénover la voirie très dégradée menant à l'aire d'accueil des gens du voyage.

Les phases de travaux consistent en :
L'aménagement d'une voie carrossable (chaussée lourde) avec trottoir et éclairage public
La réalisation d'un muret en pied de talus
La pose d'éclairage public
L'amenée des réseaux jusqu'à l'aire d'accueil
Les aménagements d'espaces verts.

L'entreprise titulaire du marché de travaux est désignée.
Les ouvrages doivent débuter en début d'exercice 2014.

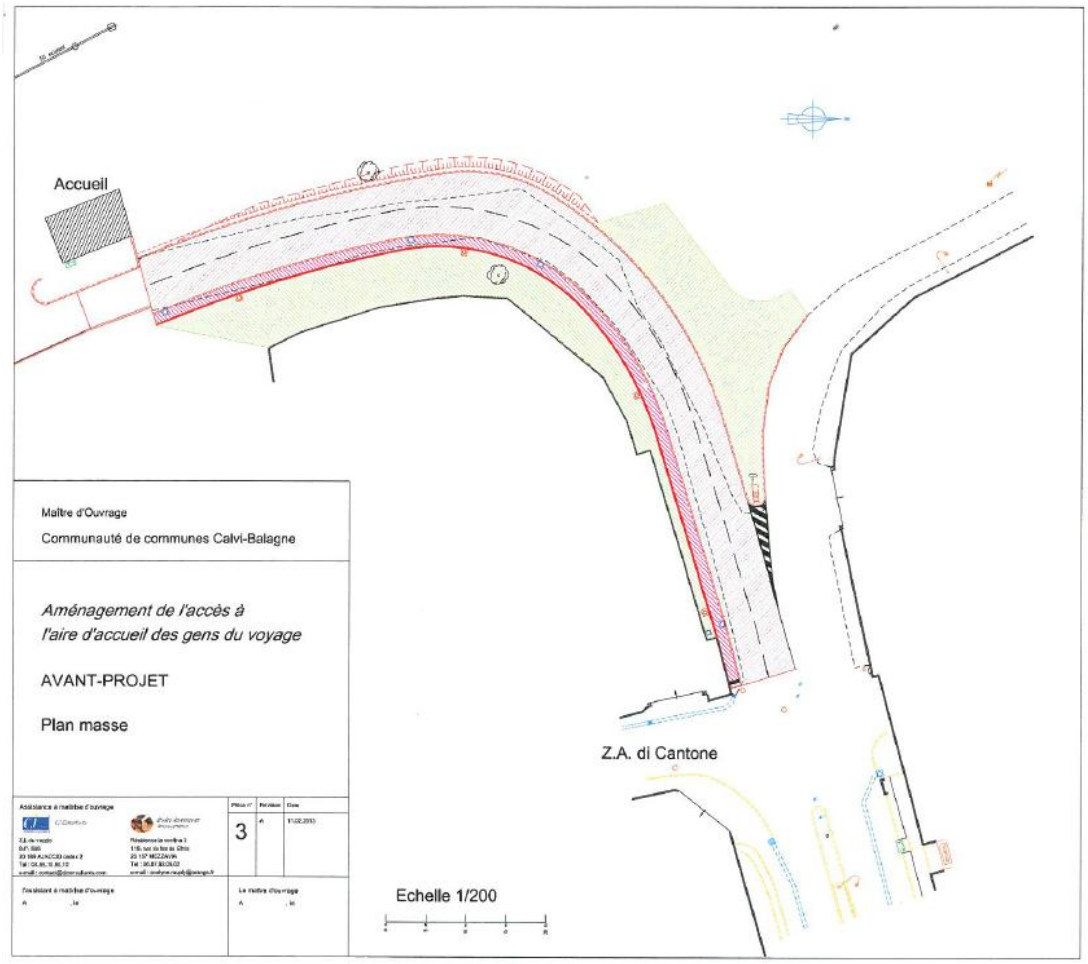

L’AIRE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :

L’aire d’accueil des gens du voyage permet **« d’assurer la libre circulation des personnes dans des conditions décentes… et répondre au souci légitime des élus locaux d’éviter des stationnements illicites… »**

Le projet élaboré, conforme au shéma départemental pour l’accueil des gens du voyage, préconise la réalisation d’une aire d’accueil de 20 places, accessible tout au long de l’année.

Cette aire est destinée aux gens du voyage itinérants, et n’a pas vocation à accueillir des familles qui ont adopté un mode de vie sédentaire.

Deux passages annuels de ménages sont enregistés sur le territoire de la communauté de communes, comptant au maximum 30 caravanes en simultanée. Les séjours s’échelonnent entre 2 et 3 semaines.

Le site d’accueil se situe en contre bas de la zone d’activité de Cantone, parcelle achetée auprès de la ville de Calvi, cadastrée section E 120 dont la surface utile est de 4 200 m².
L’accès à la future aire d’accueil se situe dès l’entrée de zone d’activité, en direction de la Figarella, sur les parcelles 437 et 438.

Plan de masse :

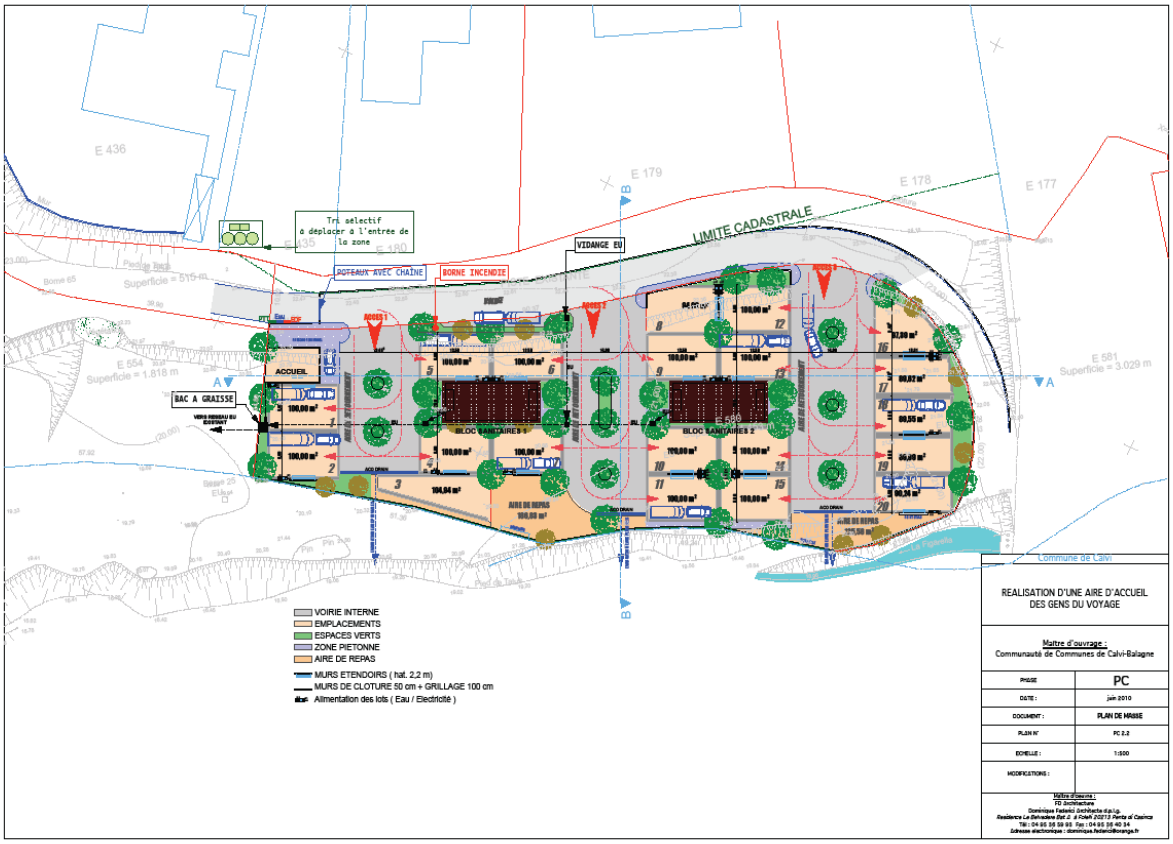

Les travaux se réalisent tout au long de l’année.
La réception des ouvrages est prononcée le 3 juillet 2013.

La communauté concentre ses efforts au cours de l'automne pour anticiper et préparer la mise en service de l'équipement pour le premier trimestre 2014.

L'INCENDIE :

Le programme global d'investissement en matière de prévention contre l'incendie est établi en deux volets :

- **Programme d'investissement DFCI**, Défense de la Forêt Contre les Incendies : pistes, citernes, poteaux incendie… dans le cadre de la mise en œuvre du PLPI Balagne, Plan Local de Protection contre l'Incendie.

L'année 2013 permet la réalisation de l'ensemble des travaux prévus au programme de la première tranche :

Les implantations sont les suivantes :

Commune	Type d'ouvrage	Alimentation	n_de_route	Lieu_dit	Propriété	Parcelle
Calenzana	Citerne 30 m3	Remplissage	RD 81b	Baie de Nicchiaretto	commune de Calenzana et de	A106
Galéria	Citerne 30 m3	Remplissage	RD 81	ZAL de Vaîtella	privé	C148
Lavatoggio	Citerne 30 m3	Conduite OEHC	ZAL 21	Entrée col de Salvi	privé	A376
Lavatoggio	Citerne 30 m3	Remplissage	ZAL 21	ZAL 21 de Salvi - LD Calluccia	privé	A344
Manso	Citerne 60 m3	Remplissage	piste par RD 351	Tana	commune de Lozzi	E558
Calenzana	Citerne 30 m3	Branchement canalisation OEHC existant	RD 151	A Flatta	communal	K656
Calenzana	Barrière DFCI		RD 151	A Flatta	communal	piste communale
Lumio	Citerne 30 m3	remplissage	RN 197	RN197 - Commizze	privé	AC134 / RN197
Lumio	Citerne 30 m3	Conduite OEHC	RD 71	Col de Forcolina	public (communal)	chemin communal
Zilia	Citerne 30 m3	Remplissage	RD 151	Frate	privé	D 289
Calenzana	Bassin DFCI à aménager		RD 81b	Bocca Serria	privé	B34
Calvi	Remplacement Poteau incendie	Conduite OEHC	RD 251	Aggana	communal	voie publique
Calenzana	Bouche incendie*	Conduite OEHC	RD 251	Bonifato - piste de Frassigna		
Lavatoggio	Barrière d'herbage		ZAL 21	ZAL 21 de Salvi - LD Corso	communal, privé	piste, A9, A15
Montegrosso	Barrière d'herbage		ZAL 24	Plaine de Montegrosso n°1	communal / privé	piste / ZL109
Montegrosso	Barrière d'herbage		ZAL 24	Plaine de Montegrosso n°2	privé	ZL54/piste
Montegrosso	Barrière d'herbage		ZAL 24	Plaine de Montegrosso n°3	privé	ZL85

* Pour Mémoire, équipement en cours de réalisation, lié à la construction d'une bâche de reprise de 500 m3, hors marché

● Programme de **renouvellement et d'extension du parc d'hydrants**.
Le principal projet d'investissement pour la réhabilitation complète du parc d'hydrants est achevé depuis l'exercice 2009.

La communauté a ouvert un nouveau registre pour le recensement des hydrants absents du territoire dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme des communes : Plan de Prévention des Risques Naturels.

Un marché à bons de commande est en cours afin de faire face aux besoins suggérés par les communes. Des poteaux incendie sont installés à Galeria et Cateri en 2013.

LES PROJETS BALAGNE :

La communauté est associée aux projets établis à l'échelle de la Balagne :

Mise en œuvre du **schéma de randonnées**, maîtrise d'ouvrage déléguée auprès de la communauté de communes du Bassin de Vie de l'Ile Rousse, dont la phase de travaux est exécutée dans son intégralité. La communauté de communes Calvi Balagne a participé financièrement à la part d'autofinancement à hauteur de 50 %, et contribue dans la même proportion aux coûts annuels d'entretien.

Le projet de **signalétique touristique de la Balagne**, maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté de communes Calvi Balagne, est achevé depuis 2012.
La communauté assure l'entretien annuel des panneaux en collaboration avec les deux autres EPCI de Balagne selon la même clé de répartition.

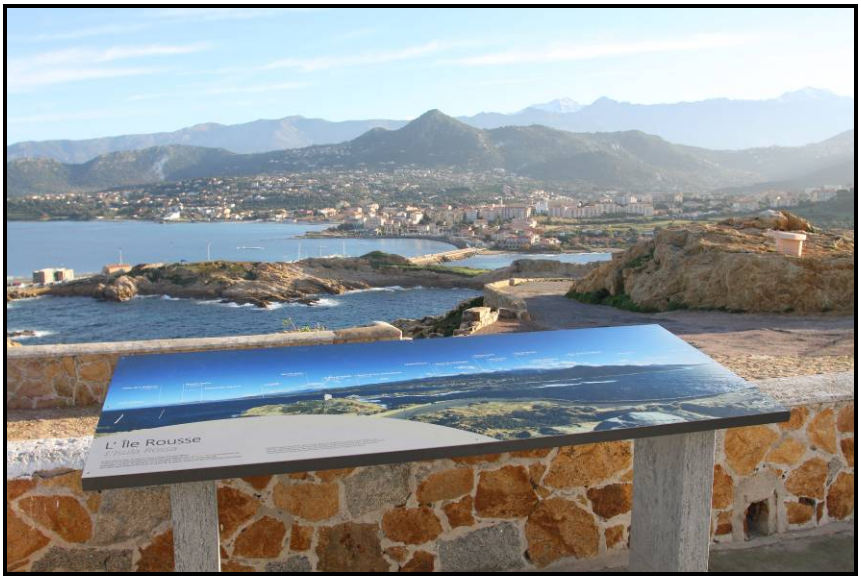

La communauté est soucieuse des recettes nécessaires au financement des projets énoncés ci-dessus.

Des projets structurants sont éligibles aux fonds nationaux du Plan Exceptionnel d'Investissement, PEI, tels que le centre culturel.

D'autres s'inscrivent sur des financements européens FEDER ou LEADER comme le sentier du patrimoine d'Aregno.

L'EPCI est éligible à la dotation quinquennale intercommunale mise en place par la Collectivité Territoriale de Corse pour le financement de projets d'investissement jusqu'à hauteur de 65 %.

Pour accompagner cette aide financière régionale, la communauté a élaboré conjointement avec le Département de la Haute-Corse le contrat d'intervention intercommunale 2012/2014 établissant la participation financière du Conseil Général aux investissements à mener.

Détail des dépenses de l'année 2013

Par application de l'article 34 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales, l'article L.5211-39 du CGCT oblige le Président de l'EPCI à fiscalité propre de faire figurer dans le rapport d'activité une liste des dépenses d'investissement et de fonctionnement ventilée par communes membres.

Le tableau ci-dessous présente cette répartition :

Commune	**Nature de la dépense**	**Montant de la Dépense TTC**	**INVMT**	**FCTM**
ALGAJOLA	Manutention mécanique des plages	7 484 €		x
AREGNO				
AVAPESSA				
CALENZANA	Intervention sur hydrants	5 053 €		x
	Dossier servitude bassin Bocca Serria	3 588 €	x	
	Réparation ou aménagement de PAV	10 432 €	x	
	Construction de PAV	63 555 €	X	
	Réhabilitation de la décharge de Luzzipeu	16 200 €	x	
CALVI	Intervention sur candélabres Zone Cantone	5 078 €	x	
	Reprise trottoirs zone Cantone	6 453 €	x	
	Curage réseau pluvial Zone Cantone	21 103 €		x
	Nettoyage buses zone de Cantone	2 212 €		X
	Voirie centre de tri	13 770 €	x	
	Manutention mécanique plage de l'Alga	6 480 €		x
	Manutention mécanique plage de Calvi	27 507 €		x

	Acquisition de gaz pour le complexe sportif	28 284 €		x
	Electricité complexe sportif	15 776 €		x
	Maintenance piscine	26 254 €		x
	Mission de programmation du stade	34 773 €	x	
	Transports scolaires journées portes ouvertes	5 002 €		x
	Création graphique des plaquettes de communication	6 590 €		x
	Impression supports de communication	4 922 €		x
	Nettoyage complexe fin de chantier	8 073 €		x
	Supports de communication ouverture	14 418 €		x
	Frais de bouche inauguration complexe	5 055 €		x
	Vêtements agents complexe	1 580 €		x
	Achat de petit matériel et mobilier pour ouverture du complexe	27 106€		x
	Aménagements bâtiment ; menuiserie/ plomberie / électricité / peinture / logement gardien	65 707 €	x	
	Assistance technique pour la reprise des travaux de la piscine	17 132 €	X	
	Relevé topographique de la piscine	8 372 €	X	
	Equipement de piscine	15 630 €	X	
	Signalétique intérieure et extérieure du complexe	17 736 €	X	
	Acquisition de distributeurs automatiques	35 221 €	X	
	Equipement informatique du complexe	17 629 €	X	
	Acquisition de dalles géantes pour la protection des sols sportifs	4 276 €	X	
	Charte graphique du complexe	2 990 €		x
	Assurance dommage aux biens complexe	7 528 €		X
	Clôture du bassin de rétention complexe	31 298 €	X	
	Pose d'un clapet anti retour réseau d'évacuation complexe sportif	5 778 €	x	
	Intervention sur hydrants	18 083 €		x
	Remplissage citerne Notre Dame de la Serra	1 500 €		x
	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'entrée de l'aire d'accueil des gens du voyage	8 562 €	x	
	Assistance technique pour l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage	1 988 €		x
	Branchement électrique de l'aire d'accueil des gens du voyage	14 933 €	x	
	Etude hydrogéomorphologique de l'aire d'accueil des gens du voyage	4 305 €	x	
	Démaquisage de la parcelle pour l'extension de la zone	6 600 €		X
	Interventions engins pour nettoyage et gros démaquisage pour l'extension de la zone	5 022 €	x	
	Réparation ou aménagement de PAV	58 467 €	X	
	Construction de PAV	45 432 €	x	
CATERI	Installations nouvelles d'hydrants	4 536 €	x	
	Aménagement d'un PAV			

LAVATOGGIO	Aménagement d'un PAV	16 963 €	x	
LUMIO	Dossier de servitude citerne DFCI Forcolina	2 583 €	x	
	Intervention sur hydrants	5 054 €		x
	Aménagement pour la citerne DFCI Scaleggio	8 560 €	x	
GALERIA	Manutention mécanique plage de Galeria	53 382 €		x
	Installations nouvelles d'hydrants	14 040 €	x	
MANSO				
MONCALE				
MONTEGROSSO	Intervention sur hydrants	1 684 €		x
SANT'ANTONINO	Intervention sur hydrants	1 684 €		X
ZILIA				
Dépenses transversales				
	Base de données photographique pour site internet	6 400 €		x
	Site internet complexe sportif	10 734 €	x	
	Brochure 10 ans	4 314 €		x
	Conception double page Calvi Prestige	2 500 €		x
	Dématérialisation des marchés publics	1 782 €		x
	Maintenance logiciel compta	5 426 €		x
	Maintenance cadastre	3 137 €		x
	Entretien signalétique touristique Balagne	5 832 €		x
	Aménagement et pose panneaux signalétique Palasca	3 499 €	x	
	Etude du transfert de la compétence assainissement	10 783 €	x	
	Enlèvement de véhicules épaves	1 913 €		x
	Maintenance annuelle du parc d'hydrants	11 385 €		x
	Aménagements et organisation du Tour de France	60 298 €	x	x
	Reprise du programme pour le centre culturel	24 008 €	x	
	Contrôle annuel des citernes DFCI	5 600 €		x
	Branchement réseaux OEHC citernes DFCI	5 535 €	x	
	Aménagement du local des services techniques	22 993 €	x	
	Création de dalles étanches au quai de transit OM	21 601 €	x	
	Diagnostic foncier pour l'implantation d'un quai de transit des OM	14 008 €	X	
	Acquisition de véhicules pour les services techniques	52 468 €	X	
	Acquisition de poubelles de plage	6 434 €	X	
	Evacuation et traitement des huiles	2 431 €		X
	Acquisition de sacs poubelle	4 537 €		x
	Acquisition de contenairs	122 830 €	x	
	Acquisition de vêtements de sécurité	12 558 €		x

	Transport des OM à Tallone	24 549 €		x
	Nettoyage des PAV	1 640 €		x
	Cotisation SYVADEC	1 500 148 €		x
	Réfection de la piste d'accès Notre Dame de la Serra	3 348 €		x
	Location Manitou	7 023 €		x
	Location benne à ordures ménagères	18 102 €		x

La communauté de communes Calvi Balagne est une structure dynamique, dont la mission est d'initier des investissements structurants pour notre micro région, c'est pourquoi, Messieurs, Mesdames, les conseillers communautaires, je vous invite à participer vivement à son développement.

Calvi, le 30 janvier 2014

Le Président,

Gilles BRUN